



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 11 juin 2018 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour
- 10.02** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 mai 2018
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 mai 2018
- 10.04** Publication du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'un contrat à COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL BOIS-DE-BOULOGNE pour des services de formation aux employés de l'arrondissement en amélioration des normes de service à la clientèle, au montant de 46 208,45 \$, toutes taxes incluses
- 20.02** Octroi d'un contrat à BC2 GROUPE CONSEIL INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres en services professionnels, pour réaliser une étude préalable au Programme fonctionnel et technique portant sur l'identification des besoins, les scénarios d'infrastructures, la programmation architecturale et le mode de gestion du projet de Complexe communautaire et sportif de l'arrondissement de Lachine, au montant de 51 163,88 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 18-16846 et appropriation d'une somme de 46 719,44 \$ du surplus de l'arrondissement
- 20.03** Octroi d'un contrat à EXCAVATION D.D.L. (9039-3273 QUÉBEC INC.), seul soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de pavage et trottoirs suite à des travaux d'aqueduc, au montant de 178 123,87 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1804 - Un soumissionnaire
- 20.04** Octroi d'un contrat à 9363-9888 QUÉBEC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage de 1 250 puisards sur une période d'un an, au montant de 27 665,86 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16771 - Deux soumissionnaires

- 20.05** Octroi d'un contrat à 9363-9888 QUÉBEC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage de chambres de vanne, au montant de 43 805,48 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16850 - Quatre soumissionnaires
- 20.06** Approbation de la convention d'emprunt de deux oeuvres de Marcel Barbeau de la collection du Musée de Lachine par le MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC aux fins d'exposition, pour la période du 12 juin 2018 au 31 janvier 2019
- 20.07** Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes à but non lucratif et octroi d'une contribution financière au montant total de 56 928 \$ dans le cadre de l'appel de projets locaux de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal
- 20.08** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et REGROUPEMENT D'AFFAIRES DE LACHINE (R.A.L.I.) INC. et octroi d'une contribution financière au montant de 17 100 \$ pour l'appuyer dans sa mission de développement des entreprises et des commerces locaux
- 20.09** Modification de l'entente sur l'utilisation du terrain vacant situé à l'angle de la 11^e Avenue et de la rue Notre-Dame intervenue entre son propriétaire et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine afin d'y inclure une clause de résiliation de 30 jours
- 20.10** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et (le nom de l'organisme retenu et la contribution financière accordée seront dévoilés lors de la séance du 11 juin 2018) dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives citoyennes déployé par l'arrondissement de Lachine en 2018

30 – Administration et finances

- 30.01** Adoption de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017
- 30.02** Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 14 210 \$
- 30.03** Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018
- 30.04** Autorisation du transfert à MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.), nouveau propriétaire du Journal Le Messenger Lachine & Dorval, d'une somme de 15 654,04 \$ pour l'achat de placements médias pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 et autorisation d'achat de placements médias dans ce journal pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses
- 30.05** Octroi d'une aide financière au montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. pour le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif
- 30.06** Octroi d'une aide financière au montant de 21 000 \$ à deux organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

- 30.07** Autorisation au Service des affaires juridiques à intenter une action contre Groupe ABS inc. et M. Robert Marier, géologue, en recouvrement des coûts encourus en raison des fautes et omissions commises dans la surveillance du contrat LAC-PUB-1717 exécuté par Catalogna et Frères Ltée en été 2017 (Réhabilitation du parc Pominville) - AO 16-14761 - Proposition 16096706-Rév02 acceptée le 2 juin 2017 et majorée le 19 juillet 2017
- 30.08** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2018-2019 avec possibilité de renouvellement pour les années 2019-2020 et 2020-2021 conditionnellement à une entente entre la Ville et le MTESS aux mêmes termes et conditions de l'entente actuelle, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et octroi d'une contribution financière au montant de 31 113 \$ pour l'année 2018-2019
- 30.09** Reconnaissance du CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 11 juin 2018 au 1^{er} juin 2021
- 30.10** Approbation de la nouvelle mission du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019
- 30.11** Dépôt du bilan de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et approbation des modifications proposées pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018

40 – Réglementation

- 40.01** Dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement et du Règlement numéro 2561-10 corrigé visant la correction d'une erreur dans la numérotation d'un sous-paragraphe d'une modification apportée au Règlement numéro 2561-3 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 40.02** Dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement et de la résolution numéro CA18 19 0114 corrigée visant la correction d'une erreur dans le libellé de la résolution relative à l'autorisation d'une dérogation mineure pour le projet de construction d'un développement résidentiel de 30 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML)
- 40.03** Avis de motion et présentation - Règlement numéro RCA10-19002-4 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité en prévoyant la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un membre suppléant choisi parmi les résidents de l'arrondissement
- 40.04** Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 8 mai 2018
- 40.05** Autorisation d'installer de la signalisation interdisant le stationnement sur le côté sud de la rue Victoria, entre la 46^e Avenue et la 34^e Avenue, afin d'aménager des voies cyclables
- 40.06** Autorisation de réserver dix places de stationnement aux voitures électriques en recharge à l'arrondissement de Lachine

47 – Urbanisme

- 47.01** Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement de fenêtres de l'immeuble situé au 676, 11^e Avenue (École Paul-Jarry)
- 47.02** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 226, 34^e Avenue
- 47.03** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 1500-1530, rue Notre-Dame
- 47.04** Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement de la toiture de l'immeuble situé au 4650-4674, rue Richard-Hewton
- 47.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des balcons de l'immeuble situé au 2812, boulevard Saint-Joseph

50 – Ressources humaines

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



Dossier # : 1183547008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Publication du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017

D'autoriser la publication du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017 dans un journal distribué sur son territoire.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2018-06-07 17:28

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Publication du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'autoriser la publication du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017 dans un journal distribué sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, lors d'une séance du conseil d'arrondissement tenue en juin, le maire de l'arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés. Plus précisément, le maire traite en regard de l'arrondissement, des derniers résultats financiers, du dernier programme des immobilisations, des indications préliminaires quant aux résultats financiers de l'exercice 2018, des orientations générales du prochain budget et du prochain programme des immobilisations dressés par le conseil d'arrondissement. Le vérificateur général de la Ville de Montréal et le vérificateur externe ont conclu que les états financiers consolidés de la Ville de Montréal, qui inclut les résultats des arrondissements donnent une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2017 sans aucune réserve.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 144.7, ce rapport est diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement. Il est recommandé de publier ce rapport dans un journal distribué sur son territoire, soit le *Messenger Lachine et Dorval*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses pour cette publication seront assumées à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement tel qu'indiqué dans l'intervention financière

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réduction de matières imprimées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lecture du rapport en séance publique et publication d'une version bilingue dans le journal Le Messager

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Article 144.7 de la *Charte de la ville de Montréal , métropole du Québec* et de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et ville* .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

Le : 2018-05-22



Dossier # : 1186759013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL BOIS-DE-BOULOGNE pour des services de formation des employés de l'arrondissement en amélioration des normes de service à la clientèle, au montant maximal de 46 208,45 \$ toutes taxes incluses

D'octroyer un contrat à COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL BOIS-DE-BOULOGNE pour des services de formation des employés de l'arrondissement en amélioration des normes de service à la clientèle, au montant maximal de 46 208,45 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 46 208,45 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le directeur de l'arrondissement à signer le contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-28 11:27

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL BOIS-DE-BOULOGNE pour des services de formation des employés de l'arrondissement en amélioration des normes de service à la clientèle, au montant maximal de 46 208,45 \$ toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

À la fin de l'année 2016, l'arrondissement de Lachine entamait un vaste processus afin d'améliorer l'expérience client. Plusieurs rencontres de travail ont été réalisées afin de se doter d'un guide des normes. L'objectif de ce guide est de présenter les assises des normes de service à la clientèle et de se doter d'une vision commune qui influencera nos actions et nos comportements afin de répondre aux besoins des citoyens. Ce document a été réalisé avec la collaboration d'employés et de gestionnaires de différentes directions de l'arrondissement.

Les normes du guide ont été définies en concordance avec les valeurs de la Ville de Montréal, la clientèle de l'arrondissement ainsi que les particularités des différentes directions.

Ce guide se voulait le point de départ de la démarche qui s'est poursuivie au moyen de formations destinées aux gestionnaires et employés.

Entre mai et décembre 2017, 21 gestionnaires et 73 employés ont été formés (permanents et auxiliaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise la poursuite du projet, l'objectif étant de former l'ensemble des employés.

Dix-neuf (19) groupes de douze (12) employés seront formés au cours de l'année 2018 (ou début 2019), soit 228 employés majoritairement cols bleus.

Toujours dans le but d'améliorer l'expérience client, une formation en coaching sera offerte aux gestionnaires afin de mieux les outiller dans l'accompagnement de leurs employés.

Un guide des normes spécifiques par service / activités sera également produit.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Lachine a été précurseur dans la mise en place d'un programme d'amélioration de l'expérience client et a servi d'exemple pour l'implantation d'une démarche dans plusieurs arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds ont été réservés avec le poste budgétaire:

2410.0010000.301400.01301.54501.010002.0000.000000.00000.00000

DA: 551767

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2018 - 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-17

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture



Dossier # : 1183550009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à BC2 GROUPE CONSEIL INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, en services professionnels pour réaliser une étude préalable au Programme fonctionnel et technique portant sur l'identification des besoins, les scénarios d'infrastructures, la programmation architecturale et le mode de gestion du projet de Complexe communautaire et sportif de l'arrondissement de Lachine, au montant de 51 163,88 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 18-16846 et appropriation d'une somme de 46 719,44 \$ du surplus de l'arrondissement

D'octroyer un contrat à BC2 GROUPE CONSEIL INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, en services professionnels pour réaliser une étude préalable au Programme fonctionnel et technique portant sur l'identification des besoins, les scénarios d'infrastructures, la programmation architecturale et le mode de gestion du projet de Complexe communautaire et sportif de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 51 163,88 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 18-16846;
D'approprier une somme de 46 719,44 \$ du surplus de l'arrondissement à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-31 13:26

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à BC2 GROUPE CONSEIL INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, en services professionnels pour réaliser une étude préalable au Programme fonctionnel et technique portant sur l'identification des besoins, les scénarios d'infrastructures, la programmation architecturale et le mode de gestion du projet de Complexe communautaire et sportif de l'arrondissement de Lachine, au montant de 51 163,88 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 18-16846 et appropriation d'une somme de 46 719,44 \$ du surplus de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le développement résidentiel du secteur Lachine-Est contribuera à accroître la demande préexistence pour de nouveaux équipements communautaires et sportifs. On estime que le potentiel de développement pourra atteindre 10 000 citoyens de plus.

En 2007, l'arrondissement de Lachine mandatait Plani-Cité pour élaborer son *Plan directeur 2008-2018 des espaces et équipements sportifs, récréatifs, culturels et communautaires de l'arrondissement de Lachine* .

Déjà à ce moment, le rapport faisait état de la vétusté de notre centre communautaire en soulevant des problématiques majeures et recommandait l'aménagement d'un nouveau centre communautaire. Le centre communautaire Albert-Gariépy accueille plusieurs organismes communautaires et sportifs desservant de multiples clientèles. Il n'est actuellement pas accessible pour les clientèles vieillissantes qui fréquentent le centre.

Par conséquent, l'arrondissement de Lachine projette de se doter d'un complexe sportif et communautaire. À l'heure actuelle, les activités récréo-sportives et sociocommunautaires sont dispersées sur le territoire de l'arrondissement, dans des plateaux localisés dans des équipements municipaux ainsi que dans des institutions scolaires publiques et une institution privée. Cette offre risque d'être compromise par la reprise de plateaux par les propriétaires partenaires ainsi que par le manque d'espace occasionné par une demande croissante.

Le besoin pour un complexe sportif et communautaire est d'autant plus grand que la demande s'accroîtra dans les prochaines années, vu la croissance de la population prévue dans le secteur Lachine-Est de l'arrondissement et la demande croissante des services

récréatifs de la part des personnes âgées, des jeunes, des femmes, des personnes seules et des ménages ainsi que de l'accueil de nouvelles vagues d'immigrants sur le territoire.

Une étude de sites a été réalisée dans le but de sélectionner le site pour la construction du complexe sportif et communautaire. Il est important de noter que, hormis un terrain à acquérir dans le secteur de Lachine-Est qui fait l'objet d'un projet de développement résidentiel futur, le territoire de l'arrondissement est presque entièrement développé. L'étude a donc porté sur la possibilité d'aménager le complexe sur un site identifié dans ce secteur en réaménageant un bâtiment existant avec un agrandissement potentiel.

Ce site est donc retenu par l'arrondissement car jugé le plus adéquat pour l'aménagement du complexe sportif et communautaire et présente le potentiel de développement recherché.

Plusieurs éléments ont conduit l'arrondissement à identifier son besoin d'un complexe communautaire et sportif. D'abord, la désuétude du centre communautaire actuel et le manque de locaux adéquats pour accueillir les organismes partenaires, le manque de plages horaires pour développer l'offre de services sportive (matinées et après-midis) ainsi que la position de vulnérabilité de l'arrondissement pour assurer le maintien de son offre de services actuelle.

Notre collaboration avec les commissions scolaires et une institution privée desservant Lachine ne nous permet pas de combler les besoins en plateaux.

Par conséquent, l'arrondissement entend engager une étude afin de connaître les besoins de la population actuelle et à venir quant à la pratique d'activités en sports et en loisirs culturels, socio-récréatifs et socio-éducatifs ainsi que les besoins des organismes qui interviennent dans ces domaines. Par ailleurs, il s'agira également d'analyser des scénarios de réorganisation du parc d'installations et d'équipements de son territoire, incluant la programmation architecturale du futur complexe sportif et communautaire dans le secteur Lachine-Est ainsi que son mode de gestion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le 30 avril 2018, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres sur invitation pour services professionnels afin d'obtenir des soumissions permettant de réaliser l'étude préalable portant sur l'identification des besoins, les scénarios d'infrastructures, la programmation architecturale et le mode de gestion du projet de Complexe communautaire et sportif de l'arrondissement de Lachine. Le 11 mai 2018, le Service de l'approvisionnement a procédé à l'ouverture des soumissions. Quatre (4) firmes ont été invitées à soumissionner. Deux (2) firmes ont remis une soumission. Le Comité de sélection s'est rencontré le 22 mai 2018 et a recommandé la firme BC2 Groupe Conseil Inc. pour le contrat. Une autre firme a soumis une proposition, mais n'a pas obtenu la note de passage de 70 %.

Les responsabilités de l'adjudicataire sont de faire une étude afin de connaître les besoins de la population actuelle et à venir quant à la pratique d'activités en sports et en loisirs culturels, socio-récréatifs et socio-éducatifs ainsi que les besoins des organismes qui interviennent dans ces domaines. Par ailleurs, il s'agira également d'analyser des scénarios de réorganisation du parc d'installations et d'équipements de son territoire, incluant la programmation architecturale du futur complexe sportif et communautaire dans le secteur Lachine-Est ainsi que son mode de gestion.

JUSTIFICATION

La réalisation de cette étude préalable permettra de finaliser le DOP afin d'inscrire officiellement le projet de Complexe communautaire et sportif de l'arrondissement de Lachine dans le calendrier de réalisation des grands projets de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette étude sera financée par l'appropriation du surplus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ce mandat servira à réaliser un projet de complexe communautaire et sportif qui répondra aux besoins actuels et futurs en matière de programmation sportive, récréative et communautaire sur le territoire en lien avec le développement immobilier de Lachine Est et les besoins populationnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 : octroi du bon de commande;

Juillet, août et septembre : réalisation du mandat

Pour la durée complète du contrat, des rencontres de suivis entre l'Arrondissement et l'adjudicataire seront planifiées afin de s'assurer du bon déroulement du mandat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-30

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>



Dossier # : 1187126003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à EXCAVATION D.D.L. (9039-3273 QUÉBEC INC.), seul soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de pavage et trottoirs suite à des travaux d'aqueduc, au montant de 178 123,87 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1804 - Un soumissionnaire

D'octroyer un contrat à EXCAVATION D.D.L. (9039-3273 QUÉBEC INC.), seul soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de pavage et trottoirs suite à des travaux d'aqueduc, au montant maximal de 178 123,87 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1804;
D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 178 123,87 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-29 18:23

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187126003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à EXCAVATION D.D.L. (9039-3273 QUÉBEC INC.), seul soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de pavage et trottoirs suite à des travaux d'aqueduc, au montant de 178 123,87 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1804 - Un soumissionnaire

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux d'aqueduc étant de plus en plus nombreux dans l'arrondissement Lachine, la présence de cônes orange, de surfaces de pavage ou de trottoirs détériorés se multiplie. Cette situation crée de nombreuses plaintes et requêtes de citoyens et contribue à détériorer l'image générale de l'arrondissement Lachine. Les surfaces endommagées et laissées comme telles pour de longues périodes de temps, contribuent à rendre les rues et trottoirs de l'arrondissement difficiles à emprunter, d'autant plus pour les personnes à mobilité réduite. De plus, cette situation rend la circulation automobile beaucoup moins fluide à certains endroits et dans certains cas mène à des réclamations coûteuses pour la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il s'agit d'utiliser une équipe de travailleurs et d'équipements externe, afin de procéder aux réparations des trottoirs et revêtement de pavage endommagés lors de travaux d'aqueduc, et ce, dans un délai relativement court. Au total, une centaine d'interventions impliquant l'enlèvement de surface de trottoir ou pavage sont effectuées par année. À l'heure actuelle, la réfection de ces surfaces se fait en continue l'été pour le pavage et à deux reprises en été pour les trottoirs. Le but de la présente démarche est d'effectuer ces réfections de façon continue tout au long de l'année. Cette façon de faire réduirait grandement l'image négative des citoyens à l'égard des travaux effectués dans l'arrondissement Lachine.

JUSTIFICATION

N'ayant pas les équipes nécessaires pour faire la réfection de l'ensemble des coupes et afin de diminuer le délai de réfection de celles-ci, nous avons fait appel à des entreprises privées par l'entremise de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1804. Au total, un seul soumissionnaire sur les deux preneurs de cahier des charges a déposé une soumission. Après analyse, la soumission de l'entreprise EXCAVATION D.D.L. INC. (9039-3273 QUÉBEC INC.) est conforme. Tel que prévu dans la loi sur les cités et villes à l'article 573.3.3,

lorsqu'il y a un seul soumissionnaire conforme et que le prix soumis présente un écart important avec l'estimé fait par la municipalité les deux parties peuvent s'entendre et conclure le contrat à un prix moindre. Dans le cas qui nous concerne, le prix soumis était beaucoup supérieur à l'estimé et nous avons donc négocié le prix avec l'entrepreneur. Voici un tableau présentant le prix initial soumis ainsi que le prix révisé.

	Montant (\$)	Écart par rapport à l'estimé (%)
Estimation de l'arrondissement	149 869,91 \$	n/a
Soumission initiale	225 234,88 \$	50,3%
Soumission révisée	178 123,87 \$	18,9%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense de 178 123,87 \$ toutes taxes incluses sera financée à même le budget de l'arrondissement Lachine (budget de fonctionnement 2018).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat aura un impact positif important sur la perception des citoyens à l'égard des travaux réalisés par l'arrondissement, libérera les équipes de voirie internes afin que celles-ci interviennent davantage sur les nids-de-poule ou autres travaux urgents et à long terme réduira les coûts associés à l'entretien temporaire de nombreuses coupes d'aqueduc et d'égout (cold patch ou pavage temporaire des trottoirs).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Début juin 2018

Fin des travaux: Décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initiales.

Cet appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. La firme EXCAVATION D.D.L. INC. (9039-3273 QUÉBEC INC.) n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles). De plus, elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;

- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve VADEBONCOEUR
Contremaître travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-05-28



Dossier # : 1187126005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9363-9888 QUÉBEC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage de 1 250 puisards sur une période d'un an, au montant de 27 665,86 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16771 - Deux soumissionnaires

D'octroyer un contrat à 9363-9888 QUÉBEC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage de 1 250 puisards sur une période d'un an, au montant maximal de 27 665,86 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 18-16771;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 27 665,86 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-30 16:49

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187126005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9363-9888 QUÉBEC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage de 1 250 puisards sur une période d'un an, au montant de 27 665,86 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16771 - Deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, dans le but de respecter les normes de nettoyage de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), c'est-à-dire le nettoyage de tous les puisards sur un délai de trois ans, la section égouts et aqueduc requiert les services d'une firme spécialisée pour nettoyer les puisards de rues, parcs ou de trottoirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 190153 - 9 mai 2016 (dossier 1167126002) Octroyer un contrat à la firme Kelly Sani Vac inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 51 077,18 \$ toutes taxes incluses, pour le nettoyage de 2 540 puisards sur une période de 2 ans dans l'arrondissement de Lachine - Appel d'offres public numéro 16-15029 - Six (6) soumissionnaires

CA15 19 0110 - 13 avril 2015 (dossier 1152421010) - Exercer l'option de renouvellement d'un (1) an prévu au contrat numéro 14-13460, octroyé en 2014 à la compagnie Veolia E.S. Canada Services Industriels Inc., pour un montant de 28 280,16 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 14-13460 - quatre (4) soumissionnaires

CA14 19 0177 - 9 juin 2014 (dossier 1142421032) - Octroyer un contrat à la firme Veolia ES Canada Service Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 28 651,61 \$ toutes taxes incluses, pour le nettoyage de 780 puisards dans l'arrondissement de Lachine - Appel d'offres public n°14-13460 (4 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Il s'agit d'effectuer le nettoyage, à l'aide d'un camion aspirateur, de 1 200 puisards de rue et 50 puisards de ruelle dans différents secteurs de l'arrondissement Lachine. Le nettoyage comprend aussi le test d'écoulement sur chaque puisard, la disposition des boues recueillies une inspection sommaire ainsi que la remise d'un rapport avec les différentes anomalies relevées.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer une évacuation adéquate de l'eau lors de fortes pluies et en l'absence de personnel et d'équipement nous permettant de faire le nettoyage à l'interne d'une quantité aussi importante de puisards, l'arrondissement a choisi de faire appel à une entreprise privée par l'entremise de l'appel d'offres public numéro 18-16771. Au total, deux (2) soumissions ont été déposées et l'entreprise 9363-9888 QUÉBEC INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis et les différents écarts.

Entreprises	Total avec taxes
9363-9888 Québec inc (Sanivac)	27 665,86 \$
Véolia ES Canada Service Industriels inc.	72 894,15 \$
Estimation de l'arrondissement	25 294,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	50 280,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	44,98%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	45 228,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	62,05%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	2 371,36 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	8,57%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux seront financés à même le budget de l'arrondissement Lachine (budget de fonctionnement 2018).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2018-06-19 **Fin:** 2018-07-19

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initiales.

Cet appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. La firme 9363-9888 Québec inc. n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles). De plus, elle ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve VADEBONCOEUR
Contremaître travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-05-29



Dossier # : 1187126004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9363-9888 QUÉBEC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage de chambres de vanne, au montant de 43 805,48 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16850 - Quatre soumissionnaires

D'octroyer un contrat à 9363-9888 QUÉBEC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage de chambres de vanne, au montant maximal de 43 805,48 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 18-16850;
D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 43 805,48 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-31 07:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187126004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9363-9888 QUÉBEC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage de chambres de vanne, au montant de 43 805,48 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16850 - Quatre soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les chambres de vannes sont des actifs importants du réseau d'aqueduc de la Ville. Avec le temps, une grande quantité de sédiments s'accumule à l'intérieur de ces chambres rendant les interventions à l'intérieur de celles-ci difficiles et moins sécuritaires pour les travailleurs. En conséquence, les opérations de fermeture et d'ouverture de vannes sont plus longues et coûteuses ce qui a un impact négatif pour l'ensemble des citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

aucune

DESCRIPTION

Le projet consiste à obtenir les services d'une entreprise externe, afin de faire le nettoyage d'environ 240 chambres d'aqueduc dans différents secteurs de l'arrondissement Lachine. L'entreprise sera entre autre responsable de la signalisation nécessaire aux travaux, au nettoyage comme tel des chambres, à une inspection sommaire des équipements qui s'y trouvent (vanne, clapet, purgeur d'air, état général de la chambre, etc.) et à la disposition des boues et débris recueillis dans celles-ci.

JUSTIFICATION

N'ayant pas les équipes et équipements nécessaires afin d'exécuter ces travaux à l'interne nous avons fait appel aux services d'entreprises externes par l'entremise de l'appel d'offres public numéro 18-16850. Au total, sur les six (6) preneurs de cahier des charges, quatre (4) entreprises ont déposé une soumission. Les quatre (4) entreprises ont déposé une soumission conforme et la firme 9363-9888 Québec inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Voici deux tableaux qui présentent les résultats obtenus ainsi que les écarts entre les différents prix.

Entreprises	Total partiel	Total avec taxes
9363-9888 Québec inc (Sanivac)	38 100,00 \$	43 805,48 \$
9083-0126 Québec inc (Creusage R.L.)	81 600,00 \$	93 819,60 \$

Véolia ES Canada Service Industriels inc.	89 640,00 \$	103 063,59 \$
8246408 Canada inc. (G-Tek)	118 800,00 \$	136 590,30 \$
Estimation de l'arrondissement	94 800,00 \$	108 996,30 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)		94 319,74 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		53,56%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		92 784,83 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		67,93%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		(65 190,83 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-148,82%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		50 014,13 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		53,31%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense de 43 805,48 \$ toutes taxes incluses sera financée à même le budget de l'arrondissement Lachine (budget de fonctionnement 2018).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat aura un impact positif sur la capacité de l'arrondissement à intervenir rapidement et en toute sécurité sur son réseau d'aqueduc. De plus, nous pourrions affecter nos ressources sur d'autres projets importants d'entretien de nos actifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Début juin 2018
Fin des travaux: Août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initial.

Cet appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. La firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles). De plus, elle ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);

- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve VADEBONCOEUR
Contremaître travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-05-28



Dossier # : 1186759004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention d'emprunt de deux oeuvres de Marcel Barbeau de la collection du MUSÉE DE LACHINE par le MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC aux fins d'exposition, pour la période du 12 juin 2018 au 31 janvier 2019

D'approuver la convention d'emprunt de deux oeuvres de Marcel Barbeau de la collection du MUSÉE DE LACHINE par le MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC aux fins d'exposition, pour la période du 12 juin 2018 au 31 janvier 2019;
D'autoriser la mairesse de l'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement, à signer la convention pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-31 21:21

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention d'emprunt de deux oeuvres de Marcel Barbeau de la collection du MUSÉE DE LACHINE par le MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC aux fins d'exposition, pour la période du 12 juin 2018 au 31 janvier 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le Musée de Lachine répond à une demande d'emprunt du Musée national des beaux-arts du Québec de deux oeuvres de Marcel Barbeau de notre collection, pour les exposer dans leur "Rétrospective Marcel Barbeau. En mouvement (titre provisoire)" du 11 octobre 2018 au 6 janvier 2019.

Cette exposition majeure, la plus importante à jamais avoir été réalisée sur l'artiste, embrasse l'ensemble de sa carrière – de la fin des années 1940 jusqu'à sa toute dernière production (2015) –, élucidant les périodes marquantes de sa trajectoire, les diverses influences et inspirations qui ont imprégné sa production, pour ainsi jeter un regard attentif et frais sur cette démarche essentielle bien que méconnue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

"Bec de brise" est une huile sur toile datant de 1959.

"Composition 1 ou L (Elles) descendant l'escalier" est une acrylique sur toile datant de 1968.

JUSTIFICATION

La convention d'emprunt est soumise pour approbation au Conseil d'arrondissement de Lachine qui a la responsabilité de la gestion de la collection du Musée de Lachine en vertu du Règlement 08-056.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun frais engagé pour ce projet par l'Arrondissement de Lachine. Toutes les dépenses sont à la charge de l'emprunteur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

C'est une belle occasion pour le Musée de Lachine de faire rayonner des oeuvres importantes de sa collection auprès d'un public élargi, celui d'un musée national.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de l'exposition sera faite par le Musée national des beaux-arts du Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention : 12 juin 2018
Cueillette et transport des oeuvres : à déterminer
Exposition du 11 octobre 2018 au 6 janvier 2019
Retour des oeuvres : avant le 31 janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-05-31



Dossier # : 1184076002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes à but non lucratif et octroi d'une contribution financière au montant total de 56 928 \$ dans le cadre de l'appel de projets locaux de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE et le GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE;

D'octroyer les contributions financières pour un montant total de 56 928 \$ aux organismes ci-après désignés :

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2018
LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE	Poste d'intervenant(e) en sécurité alimentaire d'une épicerie sociale	34 627 \$
GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE	En marche pour des écoles actives	22 301 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-28 11:28

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184076002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes à but non lucratif et octroi d'une contribution financière au montant total de 56 928 \$ dans le cadre de l'appel de projets locaux de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2018, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux dix neuf (19) arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux trois priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant la saison estivale;
3. Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet soit :

- sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement;

- issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 19 0235 du 7 août 2017

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE et octroi d'une contribution financière de 53 744 \$ pour le projet « Vers des nouvelles approches sociales et culturelles au bénéfice des jeunes pierrois »

CM17 0166 du 20 février 2017

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

DESCRIPTION

Projet issu de : **Comité mieux-vivre à Saint-Pierre, Table de concertation jeunesse Lachine et Table petite enfance Dorval-Lachine :**

- Nom de l'organisme : **LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE**
- Nom du projet : **Accueil des nouveaux résidents et des demandeurs d'asile**
- Montant du soutien financier recommandé : **34 627 \$**
- Brève description du projet :

Le projet compte deux volets : 1 - Accueil des nouveaux résidents du quartier et 2 – Actions ciblées pour les demandeurs d'asile. Par différentes actions, rejoindre les nouveaux jeunes et familles et référer vers les ressources afin de soutenir leur intégration et répondre aux besoins des jeunes.

Projet issu de : **Table de concertation jeunesse Lachine :**

- Nom de l'organisme : **GRUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME)**
- Nom du projet : **En marche pour des écoles actives**
- Montant du soutien financier recommandé : **22 301 \$**
- Brève description du projet :

Organiser une saine compétition entre des groupes de jeunes ou des écoles impliquant activité physique, observation, réflexion et créativité des jeunes. L'objectif est d'encourager et de favoriser les déplacements actifs des jeunes et leurs familles.

JUSTIFICATION

Afin de favoriser l'émergence de projets concertés (deux organismes impliqués ou plus) l'arrondissement de Lachine a fait appel aux concertations locales suivantes :

- **Comité Mieux-vivre à Saint-Pierre** (Comité de partenaires ayant déployé un plan d'action où le jeune est au centre des actions et ayant participé à l'an 1 de la Politique de l'enfant avec le plan d'action développé avec le CIPC – Centre international pour la

prévention de la criminalité et le CASUAL – Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine).

- **Table de concertation de la petite enfance Dorval-Lachine** (Table qui regroupe des organismes et institutions qui desservent les jeunes de 0 à 5 ans).
- **Table de concertation jeunesse de Lachine** (Table de concertation qui regroupe des organismes communautaires qui travaillent auprès des jeunes de 6 à 25 ans principalement).

Tout organisme qui a déposé un projet a dû le faire en partenariat et par le biais d'une de ces concertations.

En plus de répondre aux paramètres de la Politique, les projets retenus devaient répondre aux critères suivants :

- s'inscrire dans l'un des objectifs ou axes des plans d'action suivants :

Comité Mieux-vivre à Saint-Pierre :

Axe 1 – Soutien à la parentalité

Axe 2 – Prévention et réduction des nuisances publiques

Axe 3 – Accueil des nouveaux résidents

Table de concertation jeunesse de Lachine :

Axe A – Accompagnement vers la réussite éducative

Axe B – Accompagnement vers l'adoption d'habitudes et comportements alimentaires sains

Axe C – Accompagnement vers un mode de vie physiquement actif

Axe D – Accompagnement vers un mode de vie sain et responsable

Table de concertation petite-enfance Dorval-Lachine :

Objectif 1 – Renforcer les habiletés prosociales chez les enfants

Objectif 2 – Favoriser les moments de jeu dans la famille

Objectif 3 – Renforcer le lien de confiance avec les familles vulnérables

- Démontrer un potentiel d'impact significatif pour la communauté.
- Ne pas financer des activités régulières de l'organisme.
- Être un organisme à but non lucratif dûment reconnu par l'Arrondissement (Politique de soutien et de reconnaissance des OBNL de l'arrondissement de Lachine).
- Également, les projets qui ciblaient les familles immigrantes récemment arrivées, réfugiées ou sans statut étaient priorités.

Les projets actuels s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 56 928 \$, est prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre du plan d'Action 2018 de la Politique de l'enfant.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet agit directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale et permet d'offrir aux jeunes, aux enfants ainsi qu'aux familles qui en bénéficient, des services et des activités qui répondent à leurs besoins et au développement de leur potentiel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de visibilité de la Ville de Montréal, à l'annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet.

Le projet fera l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division sports, loisirs et développement social de l'Arrondissement. Une rencontre avec l'organisme financé par l'enveloppe locale de la Politique de l'enfant sera réalisée au cours du premier trimestre d'implantation et de déploiement du projet, un premier rapport sera exigé à la mi-étape ainsi qu'un rapport final le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet ainsi que tout autre document exigé par l'arrondissement de Lachine.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et des sports
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Tommy KULCZYK, 25 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-23

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>



Dossier # : 1187131003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le REGROUPEMENT D’AFFAIRES DE LACHINE (R.A.L.I.) INC. et octroi d’une contribution financière au montant de 17 100 \$ pour l'appuyer dans sa mission de développement des entreprises et des commerces locaux

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le REGROUPEMENT D’AFFAIRES DE LACHINE (R.A.L.I.) INC. ;
D'octroyer une contribution financière au montant de 17 100 \$ pour appuyer le R.A.L.I. dans sa mission de développement des entreprises et des commerces locaux ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-29 18:23

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187131003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le REGROUPEMENT D'AFFAIRES DE LACHINE (R.A.L.I.) INC. et octroi d'une contribution financière au montant de 17 100 \$ pour l'appuyer dans sa mission de développement des entreprises et des commerces locaux

CONTENU**CONTEXTE**

Le Regroupement Affaires Lachine Inc. sollicite une subvention de l'arrondissement de Lachine afin de poursuivre sa mission. Le Regroupement rassemble une soixantaine d'entreprises de Lachine. La demande de subvention fait état des diverses activités récurrentes organisées par le RALI soit l'octroi de bourses de persévérance, la publication d'un répertoire des membres et l'organisation d'un tournoi de golf, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance ordinaire du lundi 8 mai 2017- Résolution : CA17 19 0150- Sommaire décisionnel 1177131003

Séance ordinaire du lundi 3 octobre 2016 - Résolution : CA16 19 0302- Sommaire décisionnel 1167131003

DESCRIPTION

Le protocole d'entente à intervenir entre l'Arrondissement et l'Organisme précisera que ces derniers s'engagent à :

- Offrir à l'Arrondissement une page entière couleur dans le bottin des membres de l'Organisme;
- Offrir cinq (5) billets pour les déjeuners et/ou dîner conférence;
- Offrir à l'Arrondissement un quatuor de golf lors de son tournoi annuel;
- Inviter le représentant désigné de l'Arrondissement, Monsieur Ghislain Dufour, à assister à titre d'observateur aux réunions du conseil d'administration;
- Transmettre les documents suivants à la Direction d'arrondissement, au maximum 60 jours après l'assemblée générale annuelle de l'organisme :

procès-verbal de l'assemblée annuelle;

- déclaration annuelle au registre des entreprises;
- états financiers et prévisions budgétaires;
- assurance responsabilité civile incluant la mention que la Ville est co-assurée;
- liste des membres en règle.

JUSTIFICATION

La subvention permettra au Regroupement de poursuivre sa mission et d'organiser des activités au bénéfice des entreprises de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation compte budgétaire
2410.0010000.301413.011101.61900.016491.0000.000000.014041.00000.00000
DA 552871

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-28

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1187131002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification de l'entente sur l'utilisation du terrain vacant situé à l'angle de la 11e Avenue et de la rue Notre-Dame intervenue entre son propriétaire et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine afin d'y inclure une clause de résiliation de 30 jours

D'approuver la modification de l'entente intervenue entre Patrick K. Carroll et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine relativement à l'utilisation du terrain vacant situé à l'angle de la 11^e Avenue et de la rue Notre-Dame afin d'y inclure une clause de résiliation de 30 jours;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la modification de l'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-06-01 11:09

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187131002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification de l'entente sur l'utilisation du terrain vacant situé à l'angle de la 11e Avenue et de la rue Notre-Dame intervenue entre son propriétaire et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine afin d'y inclure une clause de résiliation de 30 jours

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2003 l'arrondissement de Lachine a signé une entente avec le propriétaire du terrain situé à l'angle de la 11e avenue et de la rue Notre-Dame, monsieur Patrick K. Carroll, afin de pouvoir l'utiliser au bénéfice des citoyens de l'arrondissement de Lachine en y organisant, notamment, des événements avec les représentants de l'Association Centre Ville Lachine inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA03 19 0059 - Séance régulière du 15 avril 2003

DESCRIPTION

Récemment, le propriétaire a avisé, par l'entremise de son notaire, qu'il procédait à la vente de ce terrain et que l'acheteur potentiel souhaitait modifier l'entente par l'ajout d'une clause de résiliation avec préavis de 30 jours. À défaut d'une telle clause, le délai de résiliation de 90 jours prévu au Code civil du Québec s'applique.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de l'arrondissement de refuser la demande du futur acquéreur lui permettant de mettre fin à l'entente et de reprendre la pleine possession de son terrain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun engagement financier outre la quittance déjà payée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun, il y aura maintien des activités d'animation sur ce terrain. En cas de recours par le propriétaire de la clause de résiliation, ces activités seront relocalisées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Responsable développement du territoire et
services administratifs

Le : 2018-06-01

CA : 20.10
2018/06/11 19:00



Cet article n'est pas disponible puisqu'il sera
livré séance tenante



Dossier # : 1183547007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017

De prendre acte de l'état des surplus de gestion de l'exercice financier 2017;
D'adopter l'affectation des surplus dégagés de l'exercice financier 2017 d'une somme de 121 900 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-29 18:22

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement de prendre connaissance des surplus de gestion découlant de l'exercice financier 2017 et d'adopter l'affectation de ceux-ci. Les arrondissements devront faire adopter une résolution, par leur conseil d'arrondissement, établissant le partage des sommes à recevoir et du renflouement des déficits cumulés au 31 décembre 2017, ainsi que de l'utilisation des réserves, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes les documents suivants:
1- Établissement des surplus de gestion de 2017 de l'arrondissement de Lachine.
2- Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2017 de la Ville de Montréal.

Les opérations de l'arrondissement de Lachine ont eu un déficit de (104 900 \$), tel que mentionné dans la pièce jointe. Plusieurs corrections ont été apportées par le Service des finances qui totalisent un montant de 226 800 \$ ce qui totalise un surplus de 121 900 \$.

Ces surplus doivent être affectés conformément à la "Politique d'attribution , d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2017 à la Ville de Montréal" tel que décrit à la page 2.

Ainsi, en fonction de cette politique, le surplus sera entièrement versé au compte suivant:

Surplus 2017

compte 31020 - libre 121 900 \$

JUSTIFICATION

Notre surplus provient principalement par des dépenses inférieures en services techniques et autres contrats dans le domaine des travaux publics pour un montant de 440 000 \$. De plus, nous avons réalisé des économies au niveau de la location, entretien et réparation pour un montant de 160 000 \$ et de 190 000 \$ dans les dépenses en biens durables. Cependant, nous avons des dépenses supplémentaires dans le rémunération d'environ 670 000 \$ provenant principalement de la contrainte imposée au budget pour la gestion des postes vacants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le surplus doit être réparti en fonction de la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017 de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-29

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

Michel SÉGUIN
Responsable développement du territoire et
services administratifs



Dossier # : 1183479009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 14 210 \$

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 14 210 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

ORGANISME	MONTANT
UNION DES FAMILLES DE LACHINE	210 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	11 000 \$
L'OEUVRE SOUPE MAISON (LACHINE)	3 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-06-01 11:08

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1183479009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 14 210 \$

CONTENU**CONTEXTE**

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant de 14 210 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payée sur le budget de fonctionnement. Voir le détail dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-05-31



Dossier # : 1183547006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 30 avril 2018

De recevoir la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018;

De recevoir la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-29 18:21

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 30 avril 2018

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2018, des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis approuvés en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements ainsi que les virements de crédit effectués pour la période du 1er au 30 avril 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 adopté par le conseil d'arrondissement le 12 mai 2008.
Amendements :

- Règlement numéro RCA08-19002-1 afin de permettre au chef de section des arts de la scène de conclure des contrats pour les présentations à la salle de spectacle l'Entrepôt adopté le 9 février 2009;
- Règlement numéro RCA08-19002-2 afin d'assurer la concordance et de modifier les articles 23 et 24 adopté le 10 mai 2010;
- Règlement numéro RCA08-19002-3 afin de modifier l'article 6 adopté le 13 septembre 2010;
- Règlement numéro RCA08-19002-4 afin de modifier l'article 17. 1^o concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels adopté le 15 août 2013;
- Règlement numéro RCA08-19002-5 afin d'actualiser et de corriger les autorisations pour les octrois de contrats;
- Règlement numéro RCA08-19002-6 afin de préciser les autorisations en matière d'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres adopté le 11 mai 2015;
- Règlement numéro RCA08-19002-7 afin d'actualiser les autorisations de dépenses, d'octrois de contrats en matière de circulation adopté le 10 avril 2017.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre listes pour approbation, soit une liste des achats par carte de crédit pour le mois de mars 2018, la liste des factures non associées à un bon de commande, la liste des bons de commande émis pour la période du 1er au 30 avril 2018 ainsi que les virements de crédit pour la même période.

Cartes de crédit Visa:

Tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de mars 2018.

Bon de commande:

Tous les achats de plus de 1 000 \$ doivent être faits par un bon de commande afin que les paiements soient effectués pendant le mois d'avril 2018.

Liste des factures non associées à un bon de commande:

Cette liste comprend la liste de tous les chèques émis par fournisseur pour l'arrondissement de Lachine pour le budget de fonctionnement ainsi que pour le programme triennal d'immobilisation du mois d'avril 2018.

Cette liste comprends des achats de moins de 1 000 \$ dont aucun bon de commande n'a été émis mais certaines exceptions doivent être mentionnées:

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement

Virement de crédit

Cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1er au 30 avril 2018. L'autorisation des virements de crédits est délégués à l'article 21 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-29

Michel SÉGUIN
Responsable développement du territoire et
services administratifs



Dossier # : 1186174002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Communication
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation du transfert à MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.), nouveau propriétaire du Journal Le Messenger Lachine & Dorval, d'une somme de 15 654,04 \$ pour l'achat de placements médias pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018 et autorisation d'achat de placements médias dans ce journal pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2018 pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

D'autoriser le transfert à MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.), nouveau propriétaire du Journal Le Messenger Lachine & Dorval, d'une somme de 15 654,04 \$ approuvée par la résolution CA18 19 0040, pour l'achat de placements médias pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018;

D'autoriser l'achat de placements médias pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 dans le Journal Le Messenger Lachine & Dorval pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-28 16:46

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186174002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Communication
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation du transfert à MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.), nouveau propriétaire du Journal Le Messenger Lachine & Dorval, d'une somme de 15 654,04 \$ pour l'achat de placements médias pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018 et autorisation d'achat de placements médias dans ce journal pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2018 pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le journal Le Messenger Lachine-Dorval ayant changé de propriétaire, le conseil d'arrondissement doit autoriser le transfert, sous la responsabilité de ce nouveau propriétaire, de la somme de 15 654,04 \$, soit les fonds restants de la somme de 30 000 \$ prévue pour l'achat de placements média dans Le Messenger Lachine-Dorval pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018. Le conseil d'arrondissement doit également autoriser l'achat de placements média pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2018 dans le Messenger Lachine-Dorval, aujourd'hui publié par Métro Média, pour un montant supplémentaire de 30 000 \$, conformément à l'entente ci-jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 19 0067 - Achat de placements médias pour l'année 2016 dans Le Messenger Lachine-Dorval - Autorisation de 97 048,25 \$
- CA16 19 0345 - Autoriser une dépense additionnelle au montant total de 30 000 \$ pour l'achat de placements médias dans Le Messenger Lachine-Dorval pour l'année 2016
- CA17 190039 - Achat de placements médias pour l'année 2017 dans le Messenger Lachine-Dorval - Autorisation de 127 000 \$ taxes incluses.
- CA18 190040 - Achat de placements médias pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018 dans le Messenger Lachine-Dorval - Autorisation de 30 000 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Il s'agit d'achat d'espaces publicitaires et d'avis publics par l'arrondissement dans l'hebdomadaire Le Messenger Lachine-Dorval pour diffuser de l'information aux citoyens.

JUSTIFICATION

Le Messenger Lachine-Dorval, publié par Métro Média, est l'unique journal hebdomadaire distribué sur le territoire de l'arrondissement. Le Messenger Lachine-Dorval est la seule

publication disponible sur le territoire pour faire la promotion des activités et des services de l'arrondissement et pour en informer les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour cette dépense sont prévus au budget de fonctionnement 2018 dont le détail se retrouve dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge SIMARD
Chargé de communication

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-05-24



Dossier # : 1183550010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC.pour le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

D'octroyer une aide financière d'un montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. pour le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-31 07:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC.pour le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de verser une subvention à la Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine, organisme à but non lucratif de catégorie B dûment reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine. Cette subvention s'inscrit dans le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA16 19 0147 Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et politique de soutien aux événements publics - Adoption
 Résolution : CA17 19 0195 Octroyer une aide financière à la Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine pour un montant de 9 500 \$ au Programme d'animation extérieure estivale jeunesse.

DESCRIPTION

Ce programme a pour but de soutenir le développement et l'organisation d'activités destinées aux jeunes dans les espaces publics de l'arrondissement. Il vise à rejoindre les jeunes de 9 à 20 ans dans les endroits où ils s'attourent (ex. : parcs, bord de l'eau, etc.), et plus particulièrement dans les secteurs vulnérables de l'arrondissement. Le type d'intervention privilégié consiste principalement à soutenir les jeunes dans la réalisation d'activités de loisir, à faire de la prévention à différents niveaux (drogue, alcool, violence, etc.), à diriger les individus en difficulté vers les ressources disponibles dans le milieu, etc.

JUSTIFICATION

Cette approche permet de rejoindre une clientèle qui a délaissé les programmes traditionnels de loisir. La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine existe depuis plus de 30 ans dans l'Est de Lachine (5e Avenue) et offre un point de service dans le quartier Saint-Pierre pour rejoindre les jeunes. Ce programme permet à l'organisme d'offrir une programmation hors murs aux jeunes. L'organisme est un des membres fondateurs de la

Table de concertation jeunesse de Lachine et travaille en concertation et en collaboration avec les organismes et institutions du milieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme d'animation extérieure estivale jeunesse prévoit un montant maximal de 15 000 \$ annuellement.

Imputation budgétaire:

2410.0010000.301405.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000

D.A.: 552918

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les jeunes vulnérables qui n'ont pas accès à des loisirs (moyens financiers limités des familles, mobilité intra-arrondissement réduite, etc.) seraient privés d'une offre de services de qualité dans les endroits de rassemblement naturels des jeunes. L'oisiveté et le manque d'encadrement peut accentuer les gestes de vandalisme. Ce programme permet une meilleure cohabitation des jeunes avec les autres segments de la population dans les espaces publics.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les paramètres du Programme d'animation extérieure estivale jeunesse de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Programme se déroule en période estivale. Un rapport final sera déposé par l'organisme à la Division sports, loisirs et développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-28

Lynn THIBAULT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>



Dossier # : 1186759014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 21 000 \$ à deux organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

D'octroyer une aide financière d'un montant de 21 000 \$ à deux organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

Organismes	Montants
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	10 000 \$
GROUPE D'ENTRAIDE LACHNE	11 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-29 18:21

Signataire : Martin SAVARD

 Directeur d'arrondissement
 Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 21 000 \$ à deux organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 février 2017, le Conseil a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans cette politique afin d'accorder un soutien financier aux organismes admissibles.

Ce soutien vise à assurer le maintien d'une offre de service en sport, en activité physique accessible et en culture diversifiée et de qualité au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0107 Octroi d' une aide financière d'un montant de 213 483 \$ à six organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

CA17 19 0312 Octroi d'une aide financière d'un montant de 9 832,50 \$ à deux (2) organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017;

CA17 19 0288 Octroi d'une aide financière d'un montant de 114 566 \$ à vingt-quatre (24) organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017 ;

CA17 19 0270 Octroi d'une aide financière au montant total de 14 275 \$ aux trois (3) organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017;

CA17 19 0196 Octroi d'une aide financière au montant total de 120 348 \$ à quatre organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et aux athlètes désignés dans le cadre du programme d'aide

financière au soutien de l'élite sportive et culturelle;

CA17 19 0109 Accord d'un soutien financier d'une valeur totale de 211 944,66 \$ aux dix organismes désignés au sommaire décisionnel et répondant aux critères d'admissibilité, pour l'année 2017, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et d'en autoriser le paiement;

CA17 19 0033 Approbation de la liste des organismes reconnus pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification;

CA16 19 0147 Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine, que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2017;

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

Le montant octroyé ne peut être supérieur à 50% du budget de l'organisme. Vous trouverez, en pièces jointes, le tableau récapitulatif des normes et montant accordé ainsi que les fiches d'évaluation. Tous les documents demandés et fournis par les organismes se trouvent en dossier et sont disponibles sur demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants sont prévus au budget de fonctionnement de la Direction CSLDS.

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 000000 000000 : 21 000 \$
(organismes communautaires)

Groupe d'entraide Lachine: DA 551753

Carrefour jeunesse-emploi de Marquette: DA 553126

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>

Le : 2018-05-29



Dossier # : 1183219006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter action contre Groupe ABS inc. et M. Robert Marier géologue en recouvrement des coûts encourus en raison des fautes et omissions commises dans la surveillance du contrat LAC-PUB-1717 exécuté par Catalogna et Frères Ltée en été 2017 (Réhabilitation du Parc Pomminville) - AO 16-14761 -proposition 16096706-Rév02 acceptée le 2 juin 2017 et majorée le 19 juillet 2017.

Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter action contre Groupe ABS inc. et M. Robert Marier géologue en recouvrement des coûts encourus en raison des fautes et omissions commises dans la surveillance du contrat LAC-PUB-1717 exécuté par Catalogna et Frères Ltée en été 2017 (Réhabilitation du Parc Pomminville) - AO 16-14761 - proposition 16096706-Rév02 acceptée le 2 juin 2017 et majorée le 19 juillet 2017.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-29 18:23

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183219006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter action contre Groupe ABS inc. et M. Robert Marier géologue en recouvrement des coûts encourus en raison des fautes et omissions commises dans la surveillance du contrat LAC-PUB-1717 exécuté par Catalogna et Frères Ltée en été 2017 (Réhabilitation du Parc Pomminville) - AO 16-14761 -proposition 16096706-Rév02 acceptée le 2 juin 2017 et majorée le 19 juillet 2017.

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2017, en fonction du cadre contractuel de services professionnels AO 16-14761, l'arrondissement Lachine a sollicité une proposition budgétaire de Groupe ABS inc. pour des services professionnels de surveillance lors de travaux de réhabilitation du Parc Pomminville.

Il s'agissait de surveiller les travaux de l'entrepreneur Catalogna et Frères Ltée, (ci-après « Catalogna »), en été 2017, aux termes du contrat LAC-PUB-1717.

Le 28 août 2017, M. Robert Marier, géologue de cette entreprise a signé un certificat de conformité des travaux de l'entreprise avec les prescriptions des devis : « nous confirmons que les travaux de réhabilitation, de remblai et de profilage du site ont été exécutés en conformité avec les plans et devis ».

Or, ce n'était pas le cas, puisque le respect des exigences du devis de compactage par couche et de composition des matériaux de remblayage n'avaient pas été vérifiées durant le cours des travaux par Groupe ABS inc. Ainsi donc, lorsque, le 5 septembre 2017, un entrepreneur (LV Construction) a débuté l'exécution de travaux d'installation de structures de jeux pour l'arrondissement Lachine, il a été constaté que les sols remblayés étaient trop lâches pour supporter l'installation des modules de jeux.

Il était dès lors impossible de poursuivre l'exécution des travaux de mise en place des infrastructures du parc par LV Construction.

N/D: 18-001116

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter action contre Groupe ABS inc. et M. Robert Marier géologue en recouvrement des coûts encourus en raison des fautes et omissions commises dans la surveillance du contrat LAC-PUB-1717 exécuté par Catalogna et Frères Ltée en été 2017 (Réhabilitation du Parc Pomminville) - AO 16-14761 -proposition 16096706-Rév02 acceptée le 2 juin 2017 et majorée le 19 juillet 2017.

JUSTIFICATION

En raison des erreurs et omissions de Groupe ABS inc. et de Robert Marier géo. à l'égard de la surveillance des travaux de Catalogna, la Ville de Montréal a donc dû faire appel aux services de spécialistes en matière géotechnique en vue d'identifier quelles pourraient être les solutions appropriées pour remédier aux lacunes de ces services professionnels déficients. À ce titre, la Ville a ainsi encouru des coûts supplémentaires dont elle tient Groupe ABS inc. et Robert Marier géo. responsables.

Toutes les démarches découlant de ces fautes professionnelles que la Ville a dû effectuer, ont fait encourir aux fonds publics des coûts supplémentaires, des frais de délais de retards et d'importantes dépenses supplémentaires qui sont entièrement imputables à Groupe ABS inc. La responsabilité du signataire du certificat du 28 août 2017, M. Robert Marier, est également engagée.

Le préjudice ainsi subi par la Ville en raison des manquements et omissions à ces devoirs et obligations professionnelles s'élève à ce jour à **114 957,79 \$ (avant taxes - 132 172,72 \$ avec taxes)** et se ventile principalement comme suit:

- LV Construction (contrat d'aménagement du parc - exécution des travaux supplémentaires): **64 755,45 \$**
- Déom et Associé (contrat d'aménagement du parc - conception et surveillance des travaux): **8 703,50 \$**
- Laboratoire GHD (contrat d'aménagement du parc - contrôle des matériaux et recommandation): **6 519,50 \$**
- Solmatech (mandat de contre-expertise): **14 564,40 \$**
- Frais d'adaptation d'un module de balance (Techsport) : **11 176,00 \$**
- Coût en salaires internes: **9 238,94 \$**

Du mandat de Groupe ABS inc. 16096706-Rév02, majoré à 47 302,60 \$ (avant taxes) le 19 juillet 2017, une somme de 33 645,92 \$ (avant taxes) demeurait impayée compte tenu des fautes et omissions découvertes par la Ville. Après l'opération de la compensation avec cette somme, il reste en excédent à être payé à la Ville, par Groupe ABS inc. et Robert Marier, pour les dommages ici subis, un montant de **81 311,87 \$ plus taxes (soit 114 957,79 \$ moins 33 645,92 \$ - avant taxes)**.

Bien que dûment avisée dès le 13 septembre 2017 des graves défauts et anomalies constatés, et par mise en demeure du 7 mai 2018, Groupe ABS inc. et M. Robert Marier, refusent et négligent néanmoins de rembourser à la Ville de Montréal les dépenses encourues pour pallier aux manquements à leurs obligations professionnelles, obligeant la Ville à recourir aux tribunaux pour obtenir réparation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paule BIRON
Avocate chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-18

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Approuvé le : 2018-05-18

Approuvé le : 2018-05-23

**Dossier # : 1183550012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2018-2019 avec possibilité de renouvellement pour les années 2019-2020 et 2020-2021 conditionnellement à une entente entre la Ville et le MTESS aux mêmes termes et conditions de l'entente actuelle, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et octroi d'une contribution financière au montant de 31 113 \$ pour l'année 2018-2019

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2018-2019 avec possibilité de renouvellement pour les années 2019-2020 et 2020-2021;

D'octroyer une contribution financière de 31 113 \$ pour l'année 2018-2019 et une contribution financière, pour les années 2019-2020 et 2020-2021, qui sera déterminée conformément à la nouvelle entente administrative à intervenir entre la Ville de Montréal et le MTESS dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'imputer cette dépense pour l'année 2018-2019 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit 14 733 \$ (Service corporatif de la Ville de Montréal - Service de la diversité sociale et des sports) et 16 380 \$ (Ville/MTESS);

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-30 16:49**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2018-2019 avec possibilité de renouvellement pour les années 2019-2020 et 2020-2021 conditionnellement à une entente entre la Ville et le MTESS aux mêmes termes et conditions de l'entente actuelle, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et octroi d'une contribution financière au montant de 31 113 \$ pour l'année 2018-2019

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. L'Initiative montréalaise est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSSS) du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal et les cinq CIUSS de Montréal ainsi que la Ville de Montréal – Service de la diversité sociale et des sports et les arrondissements. L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent :
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se

mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté.

- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local. La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2015-2016 s'élève à un peu plus de 2,9 M\$ et représente un minimum de 100 317 \$ par table de quartier. En effet, certaines tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation. En 2015 un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la table de quartier « Concert'Action Lachine », dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Depuis 1994, la Ville de Montréal a accordé annuellement un soutien financier récurrent à 20 tables locales de concertation à travers le Programme de soutien financier au développement social local, pour un total de 255 000\$ (CE01 01905). Ce financement a été décentralisé dans les arrondissements concernés à compter de 2002.

CE03 0603 du 19 mars 2003

Lancer le projet de « Soutien à la concertation locale » du chantier 4.3 - « Soutien à la vie de la communauté - Création de tables de concertation » et, à cette fin y affecter un montant de 400 000 \$

CE04 0632 du 7 avril 2004

Octroyer une somme de 270 000 \$ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal

CE05 0277 du 23 février 2005

Octroyer une somme de 230 000 \$ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal

En 2006, le Service de la diversité sociale et des sports a obtenu une bonification de sa base budgétaire permettant un ajout de 195 000\$ au financement de base de l'Initiative. Ce même montant a été reconduit jusqu'à ce jour

CG12 0286 du 23 août 2012, le conseil d'agglomération approuve le projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 9 M\$ pour 3 ans pour le financement de l'Alliance pour la solidarité. Dans ce cadre, une somme de 475 020 \$ (16 380 \$ par table de quartier) est réservée à l'Initiative montréalaise pour le financement de projets visant la concertation et la mobilisation pour des actions de lutte contre la pauvreté dans les quartiers.

CM15 0329 du 24 mars 2015

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CGXX XXXX du XX mois 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017.

Décisions en arrondissement. En 2006, la Division du développement social a obtenu une bonification de sa base budgétaire permettant un ajout de 195 000 \$ au financement de base de l'Initiative. Ce même montant a été reconduit jusqu'à ce jour.

CA05 1901173

CA06 190275

CA07 190346

CA08 180244

CA09 190195 (entente triennale couvrant 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012)

Sommaire décisionnel 1125303012 - CA12 19 0221 séance du 11 juin 2012 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ par année pour une durée de trois ans à la table locale de concertation

« Concert'Action Lachine », conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Approuver le projet de convention.

Sommaire décisionnel 1155303014 - CA15 19 0159 séance du 11 mai 2015 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la table de quartier « Concert'Action Lachine», pour une durée d'un an (2015-16) et renouvelable les deux (2) prochaines années (2016-2017 et 2017-2018) conditionnellement à une entente entre la Ville et le MTESS aux mêmes termes et conditions de l'entente actuelle 2015-16, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Approuver le projet de convention

DESCRIPTION

Concert'Action Lachine a démarré en 2002 dans l'arrondissement de Lachine. Intersectorielle et multi-réseaux, Concert'Action Lachine interpelle tous les acteurs locaux autour d'enjeux collectifs en développement social.

Suite à une grande démarche de milieu, Concert'Action Lachine a revu sa structure et son rôle au sein de la communauté. Ainsi, elle regroupe maintenant l'ensemble des tables et comités de la communauté et développe son rôle de communication. Elle favorise la collaboration entre les différents acteurs de développement social, soutient et concerte la communauté afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens, dans une perspective de développement social et durable. Elle regroupe :

Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL)

Table de réflexion et d'actions interculturelles de Lachine (TRAIL)

Comité habitation

Comité scolarisation

Groupe de travail en sécurité alimentaire de Lachine

Table de concertation des 50 ans + Dorval-Lachine

Table de concertation jeunesse de Lachine

Table de concertation petite enfance Dorval-Lachine

Concert'Action Lachine est également porteuse d'un projet PIC (Projet impact collectif). La Table vient de revoir son mode de gouvernance afin de s'ajuster aux réalités et besoins du milieu.

JUSTIFICATION

La subvention versée à la Table de concertation permettra de financer sa coordination et une ressource pour appuyer et bonifier son rôle de communication.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds en provenance plus spécifiquement de la Ville de Montréal proviennent des sources suivantes :

Financement pour l'année 2018-19

Nom de la table locale : Concert'Action Lachine - FOURNISSEUR 129101

Provenance des fonds	Montant accordé	Demande d'achat	Libellé textuel – pour Ville/MTESS seulement
Service de la diversité sociale et des sports	14 733 \$	à venir après la séance du Conseil	
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$		Soutien aux démarches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Concernant la contribution allouée par l'Entente **Ville-MTESS**

- Le numéro d'imputation est le : 1001.0014000.111205.05803.61900.016491.0000.001090.000000.00000.00000
- Le montant : 16 380 \$
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.
- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

Concernant la contribution allouée par le **Service de la Diversité sociale et des sports**

- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports.
- Le numéro d'imputation est le : 2101-0010000-101196-05803-61900-016491-0000-000000-000000-00000-00000

- Le montant: 14 733 \$

Pour un total de 31 113 \$

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.
- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Audrey BADY, Service de la diversité sociale et des sports
Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-29

Lynn THIBAULT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>



Dossier # : 1183550013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaissance du CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 11 juin 2018 au 1er juin 2021

D'approuver la reconnaissance du CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 11 juin 2018 au 1^{er} juin 2021.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-29 18:22

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaissance du CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 11 juin 2018 au 1er juin 2021

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire ainsi que les champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois, et ce, dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'Arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 19 0300 adoptée le 3 octobre 2016: D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 9 mai 2016, telles que décrites au sommaire décisionnel.

CA16 19 0147 adoptée le 9 mai 2016: D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine. Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

DESCRIPTION

Approuver la fiche d'analyse dûment complétée, annexée en pièce jointe, de l'organisme à but non lucratif CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS (CSAI) selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et autoriser que lui soit accordé les différents soutiens auxquels il a droit en vertu de sa classification.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'Arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le

territoire, qu'il dessert principalement la clientèle lachinoise (sauf s'il se classe dans la catégorie C, soit un organisme régional), qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être dispensés.

La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social a demandé aux organismes de soumettre annuellement les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers et prévisions budgétaires, liste des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités).

La fiche d'évaluation du CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS (CSAI) est en pièce jointe.

L'organisme est classé dans la catégorie C - organismes régionaux. Avec la nouvelle vague d'immigration vécue sur le territoire de Lachine, cet organisme a répondu à l'appel de la Table de concertation CONCERT'ACTION LACHINE et les partenaires locaux afin d'apporter son expertise au sein de notre communauté. Conséquemment, la Direction sports, loisirs et développement social a demandé au CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS (CSAI) de procéder à la demande de reconnaissance et de nous remettre toutes les pièces justificatives requises afin de procéder à l'analyse de leur dossier.

L'organisme ne dédouble pas les activités d'un autre organisme à but non lucratif local dûment reconnu. Bien qu'actuellement il y ait peu de Lachinois membres, nous croyons que notre soutien (cahier des loisirs, affichage dynamique, etc.), jumelé à leur intégration au sein de la concertation locale favoriseront la participation des nouveaux citoyens ayant des besoins particuliers.

La Direction CSLDS recommande donc la reconnaissance, sous condition, de l'organisme pour une durée de trois (3) ans. Il devra mettre à jour ses administrateurs au registre des entreprises pour lever la condition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Diversification de l'offre de services sur le territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 : Envoi d'une lettre de la Direction CSLDS officialisant la reconnaissance de l'organisme, sous condition, et indiquant sa classification et les exigences.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire atteste de la conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lachine adoptée le 9 mai 2016 et de ses modifications approuvées le 3 octobre 2016.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>

Le : 2018-05-29



Dossier # : 1186759012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la nouvelle mission du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2019

D'approuver la nouvelle mission du Musée de Lachine, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, qui est de conserver et d'interpréter le site patrimonial Le Ber -Le Moyne, ainsi que de développer et conserver une collection de nature archéologique et historique afin de faire connaître et de diffuser l'histoire de la région de Lachine, des premières occupations amérindiennes à aujourd'hui.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-28 11:28

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la nouvelle mission du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le Musée de Lachine est reconnu par les gouvernements du Québec (2001 Classement du site patrimonial Le Ber-Le Moyne et de sa collections archéologique par le Ministère de la Culture et des Communications) et du Canada (2002 Désignation de la Maison Le Ber-Le Moyne comme lieu historique national du Canada par le Ministère du Patrimoine canadien). Depuis 2001, c'est un établissement métropolitain dont la gestion est déléguée à l'arrondissement de Lachine. Pour rappel, les sculptures extérieures relèvent du Bureau d'art public (Ville de Montréal); le Musée de Lachine a le mandat de les faire connaître.

Une étude sur le repositionnement du Musée de Lachine(en pièce jointe) a été déposée au Service de la culture (Ville de Montréal) en février 2016 par M. Montpetit et Bergeron, suite au constat dressé tant par l'administration centrale (le Service de la culture) que par l'Arrondissement de Lachine, à savoir que les ressources allouées au Musée ne permettent pas de mener à bien l'ensemble de sa mission.

Cette étude a notamment recommandé de choisir parmi trois scénarios :

1. Maintien de la mission actuelle
2. Musée d'histoire et d'archéologie et centre de diffusion en art contemporain
3. Musée d'histoire et d'archéologie

L'arrondissement de Lachine et le Service de la culture (Ville de Montréal) ont opté pour le scénario 3.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À la demande de l'Arrondissement de Lachine et du Service de la culture (Ville de Montréal), un comité d'experts a été chargé d'écrire la nouvelle mission du Musée de Lachine, dans l'optique du scénario 3.

Le comité était composé de deux (2) experts indépendants, M. Montpetit muséologue consultant et Mme Nantel, directrice du Musée Pointe-à-Buisson, une représentante du Service de la culture chargé du dossier muséologie, une professionnelle du Musée de Lachine, et la chef de division Culture et bibliothèques de l'Arrondissement, en charge du Musée de Lachine.

Le comité recommande les énoncés suivants:

Sa mission : Le Musée de Lachine est un musée municipal œuvrant pour le bénéfice de la population et de ses publics. Sa mission est de conserver et d'interpréter le site patrimonial Le Ber-Le Moyne, ainsi que de développer et conserver une collection de nature archéologique et historique, afin de faire connaître et de diffuser l'histoire de la région de Lachine, des premières occupations amérindiennes à aujourd'hui.

Sa vision : L'objectif du Musée de Lachine est de faire apprécier l'histoire de ce territoire et de ceux qui l'ont bâti et de favoriser l'appropriation de ce patrimoine tant par les Montréalais que par les gens d'ailleurs. Pour ce faire, le musée se veut un établissement convivial et attentif aux besoins de sa communauté, qui offre à tous des expositions, des animations et des activités éducatives et culturelles.

Ses valeurs : Le Musée de Lachine met l'accent sur les valeurs d'authenticité, d'accessibilité et d'inclusion, de rigueur et d'intégrité, ainsi que sur la générosité et la convivialité dans le partage et la diffusion de ses patrimoines.

JUSTIFICATION

Les outils de communication sont révisés annuellement durant la période où le musée est fermé au public (de décembre à avril).

La nouvelle mission entrera en vigueur au 1er janvier 2019, de manière à modifier les outils de communication pour la saison 2019 et prévoir une exposition temporaire 2019 concentrée exclusivement sur l'histoire et l'archéologie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nouvelle mission du Musée va permettre de recentrer les activités et les ressources du Musée autour de la mission histoire et archéologie. Loin d'être un resserrement de la mission, les champs d'intérêts en histoire et archéologie vont pouvoir être déployés (voir pièce jointe).

Tous les outils de communication devront être révisés en fonction de la nouvelle mission. Une nouvelle politique de collectionnement découlera de cette nouvelle mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un événement sera organisé à l'automne pour souligner la nouvelle mission du Musée et les 70 ans du Musée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Service de la culture (Ville de Montréal) va faire évaluer la collection Beaux-arts du Musée de manière à ce que des oeuvres restent au Musée parce que liées à la mission histoire, et d'autres reviennent au Service de la culture qui en disposera.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Suzanne LAVERDIÈRE, Service de la culture
Meriem LARBI-YOUCHEF, Service de la culture

Lecture :

Meriem LARBI-YOUCHEF, 18 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>

Le : 2018-05-17



Dossier # : 1186759009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et approbation des modifications proposées pour une entrée en vigueur à compter du 1er juillet 2018

De prendre acte du bilan 2017 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif;

D'approuver les modifications proposées, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018, aux cinq programmes suivants de la politique :

- Programme d'aide financière aux organismes régionaux;
- Programme d'aide financière au soutien à l'élite sportive et culturelle;
- Programme d'aide financière aux fêtes d'anniversaire de fondation;
- Programme d'animation extérieure estivale jeunesse;
- Programme d'accompagnement en loisirs des camps de jour reconnus par l'arrondissement.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-28 11:28

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et approbation des modifications proposées pour une entrée en vigueur à compter du 1er juillet 2018

CONTENU

CONTEXTE

Vous trouverez en pièce jointe, un bilan de la première année de mise en place de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.
Tel qu'énoncé dans les objectifs de départ, cette politique a permis à l'arrondissement:

- de faire connaître les priorités et la mission de la DCSLDS et permettre aux organismes de mieux s'y arrimer;
- de préciser et encadrer la reconnaissance et le soutien financier des organismes;
- de favoriser une utilisation juste et optimale des ressources publiques disponibles;
- de mettre en évidence le travail réalisé par les organismes auprès de la population de l'arrondissement de Lachine.

Rappelons que cette démarche visait également à rencontrer les exigences du Vérificateur général en matière d'attribution et de gestion des contributions financières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0104 Reconnaissance du CLUB DE COUREURS BORÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 9 avril 2018 au 1er avril 2021

CA17 19 0312 Octroi d'une aide financière d'un montant de 9 832,50 \$ à deux (2) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

CA17 19 0309 Reconnaissance de ATELIER DE VERRE DE LACHINE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020

CA17 19 0308 Reconnaissance du CENTRE DE SERVICE RÉGIONAL DU QUÉBEC -

NARCOTIQUES ANONYMES en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 4 décembre 2017 au 1er décembre 2020

CA17 19 0288 Octroi d'une aide financière d'un montant de 114 566 \$ à vingt-quatre (24) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et d'une aide financière de 2 098 \$ à trois (3) athlètes désignés dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien de l'élite sportive et culturelle

CA17 19 0270 Octroi d'une aide financière au montant total de 14 275 \$ à trois (3) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et un montant total de 3 499 \$ aux athlètes désignés dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien de l'élite sportive et culturelle

CA17 19 0238 Reconnaissance de GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC. en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 7 août 2017 au 1^{er} août 2020

CA17 19 0196 Octroi d'une aide financière au montant total de 120 348 \$ à quatre organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et aux athlètes désignés dans le cadre du programme d'aide financière au soutien de l'élite sportive et culturelle

CA17 19 0109 Accorder un soutien financier d'une valeur totale de 211 944,66 \$ aux dix (10) organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, et ce, pour l'année 2017.

CA16 19 0300 Modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 9 mai 2016.

CA16 19 0147 Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et Politique de soutien aux événements publics - Adoption

DESCRIPTION

Vous trouverez en pièce jointe le bilan détaillé. Un total de 89 organismes ont obtenu une reconnaissance au cours de l'année 2017. Le montant total des contributions financières versées en vertu de la politique se chiffre à 636 063,16 \$ ce qui représente un écart favorable de 32 460,84 \$ par rapport au budget prévu (668 524 \$).

Depuis janvier 2017, la mise en place de la politique a permis de traduire un modèle théorique dans l'action. Or, certaines normes ou programmes ont été révisés car ils soulèvent des enjeux ou impacts pour nos organismes.

Conséquemment, la Direction - Culture, sports, loisirs et développement social recommande d'apporter les modifications suivantes.

1. Programme d'aide financière aux organismes régionaux

Programme actuel:

L'aide de l'arrondissement consiste actuellement en une subvention proportionnelle au pourcentage (%) de bénéficiaires de Lachine et est conditionnelle à la participation financière des deux tiers (2/3) des villes et arrondissements participants.

Programme proposé:

Trois (3) villes ou arrondissements participent au financement de l'organisme.
Les activités de l'organisme s'adressent à des clientèles vulnérables telles que définies dans la Politique.
Un montant de 25 \$ / participant de Lachine est octroyé. Le maximum octroyé est fixé à 2 000 \$.

2. Programme d'aide financière au soutien à l'élite sportive et culturelle

Programme actuel:

Ce programme a pour but de soutenir le développement des athlètes ou artistes de Lachine de niveau national et international, à l'aide d'un soutien financier représentant 25 % des dépenses reliés à la participation d'une compétition ou un concours (de niveau national ou international) et ce, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

Programme proposé:

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement peut octroyer des subventions uniquement à des organismes et non pas à des individus (dans le présent cas, des athlètes ou artistes). Conséquemment, l'arrondissement devrait mettre fin au *Programme d'aide financière de soutien à l'élite sportive et culturelle*.

Par ailleurs, il est important de mentionner le *Programme d'aide financière au soutien des activités* prévoit déjà une bonification de la subvention de 50 \$ par participant qui pourrait être octroyé à un organisme pour un athlète élite dans une discipline sanctionnée par une fédération sportive.

3. Programme d'aide financière aux fêtes d'anniversaire de fondation

Programme actuel:

Ce programme a pour but d'appuyer la célébration de l'anniversaire de fondation des organismes situés sur le territoire de l'arrondissement, dans le cadre d'un événement ou de festivités. Si l'organisme qui en fait la demande a au moins 10 ans d'existence, l'arrondissement lui versera un montant en commandite équivalent à 50\$ par année d'existence.

10^e anniversaire 500 \$

15^e anniversaire 750 \$

20^e anniversaire 1 000 \$

25^e anniversaire 1 250 \$

30^e anniversaire 1 500 \$

Même au-delà de 30 ans d'existence, un organisme peut continuer d'adresser une demande pour chaque décennie supplémentaire. Le montant octroyé ne peut pas dépasser 5 000 \$.

Programme proposé:

Ce programme a pour but d'appuyer la célébration de l'anniversaire de fondation des organismes situés sur le territoire de l'arrondissement, dans le cadre d'un événement ou de festivités qui soit une **valeur ajoutée aux activités régulières de l'organisme**.

4. Programme d'animation extérieur estivale jeunesse

Programme actuel:

Ce programme a pour but de soutenir un volet d'animation jeunesse dans les espaces publics de l'arrondissement. Il vise à rejoindre les jeunes de 12 à 20 ans dans les endroits où ils s'attourent (ex.: parcs, bord de l'eau, etc.) et plus particulièrement dans les secteurs

vulnérables de l'arrondissement. Une enveloppe de 15 000 \$ est disponible pour ce programme. Ce dernier ne doit pas financer plus de 50% des coûts du programme.

Les besoins pour ce type d'intervention est présent tout au long de l'année. Récemment, nous avons vécu des situations d'attroupements dans les arénas ou les bibliothèques en période hivernale également.

Programme proposé:

Augmenter l'enveloppe de 5 000 \$ (Donc, nouvelle enveloppe 20 000 \$).

Étendre le programme à l'année – Programme d'animation jeunesse

5. Programme d'accompagnement en loisir des camps de jour reconnus par l'arrondissement

Programme actuel:

Le programme d'accompagnement dans les camps de jour reconnus vise à aider les organismes à but non lucratif du territoire à répondre aux besoins d'accompagnement dans les camps de jour et de relâche pour les ayant des limitations fonctionnelles. Une enveloppe de 20 000 \$ est disponible pour ce programme.

La mise en application du programme a soulevé une difficulté pour les organismes quant aux pièces justificatives demandées par l'arrondissement. Le programme actuel prévoit que l'organisme doit obtenir un document du CIUSS qui pose un diagnostic justifiant le besoin d'accompagnement de l'enfant.

Programme proposé:

Procédure de dépôt à modifier en fournissant un formulaire simple à compléter par le parent. Réduire l'enveloppe du programme à 15 000 \$

JUSTIFICATION

Les changements proposés permettront une meilleure compréhension de la politique ainsi qu'une meilleure gestion du soutien offert aux organismes reconnus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en application des modifications le 1^{er} juillet 2018.

Au cours de la prochaine année, une analyse sera réalisée concernant l'attribution des gymnases et des locaux de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-05-17



Dossier # : 1180372003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement et du Règlement numéro 2561-10 corrigé visant la correction d'une erreur dans la numérotation d'un sous-paragraphe d'une modification apportée au Règlement numéro 2561-3 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement et du Règlement numéro 2561-10 corrigé.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-14 09:32

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1180372003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement et du Règlement numéro 2561-10 corrigé visant la correction d'une erreur dans la numérotation d'un sous-paragraphes d'une modification apportée au Règlement numéro 2561-3 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONTENU**CONTEXTE**

Un ajout fait par le règlement 2561-10 au Règlement 2561-3 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale contient une erreur dans la numérotation d'un sous-paragraphes. Le présent dossier vise à corriger cette erreur par le dépôt d'un procès-verbal de correction du secrétaire d'arrondissement et du règlement 2561-10 corrigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 190165 - 1177204002 - Adoption du Règlement numéro 2561-10 modifiant le Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro R2561-3 aux fins de retirer la zone C-301 de la zone de reconversion et de l'ajouter au secteur centre dans le but d'exiger une conception écologique intégrant des principes LEED pour tout nouveau bâtiment principal dans la zone C-301, d'assujettir à l'approbation de PIIA, tous travaux d'aménagement du terrain, du stationnement, des accès au terrain, des quais de chargement et des équipements de matières résiduelles et de recyclables et d'ajouter des objectifs et critères relatifs au traitement architectural des façades et aux accès et circulation véhiculaire pour les zones C-301 et C-356

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Cette correction vise à faciliter la codification administrative du Règlement numéro 2561-3.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Règlement numéro 2561-10 sera corrigé au livre des règlements et dans la base de données des règlements de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

Le : 2018-05-04



Dossier # : 1180372005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement et de la résolution numéro CA18 19 0114 corrigée visant la correction d'une erreur dans le libellé de la résolution relative à l'autorisation d'une dérogation mineure pour le projet de construction d'un développement résidentiel de 30 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML)

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement et de la résolution numéro CA18 19 0114 corrigée.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-14 09:32

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180372005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement et de la résolution numéro CA18 19 0114 corrigée visant la correction d'une erreur dans le libellé de la résolution relative à l'autorisation d'une dérogation mineure pour le projet de construction d'un développement résidentiel de 30 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML)

CONTENU

CONTEXTE

La résolution CA18 19 0114 contient une erreur. Les termes « allées de circulation » et « accès aux terrains » ont été inversés.
Le présent dossier vise à corriger cette erreur par le dépôt d'un procès-verbal de correction du secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA18 19 0114 corrigée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0114 - 1186470010 - Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un développement résidentiel de 30 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Seule la résolution adoptée par le conseil d'arrondissement contient des erreurs ; l'avis public paru dans le Messenger en était exempt.
Il est nécessaire d'effectuer cette correction avant d'émettre le permis de construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Fella Amina MAHERZI, Lachine

Lecture :

Fella Amina MAHERZI, 14 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

Le : 2018-05-11



Dossier # : 1187204005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA10-19002-4 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité en prévoyant la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un membre suppléant choisi parmi les résidents de l'arrondissement

D'adopter, tel que soumis, le Règlement numéro RCA10-19002-4 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité en prévoyant la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un membre suppléant choisi parmi les résidents de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-31 07:38

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187204005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA10-19002-4 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité en prévoyant la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un membre suppléant choisi parmi les résidents de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) joue un rôle de premier plan dans le traitement des dossiers d'urbanisme notamment :

- en étudiant et fournissant au conseil d'arrondissement des recommandations sur tout sujet touchant la planification du territoire et sur toute demande traitée en vertu d'un règlement à caractère discrétionnaire nécessitant son avis: plan d'implantation et d'intégration architecturale, dérogations mineures, projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- en analysant et décidant des demandes de permis de démolition par le biais du Comité d'étude des demandes de démolition.

En vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002) de l'arrondissement de Lachine, le comité se compose de cinq (5) membres citoyens permanents et de deux (2) élu(e)s dont l'un(e) agit comme président(e). L'ajustement au Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002) proposé par l'arrondissement consiste à assurer l'efficacité du comité consultatif d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0077 - 12 mars 2018 - Modification de la durée du premier mandat d'un membre du comité et de tout mandat subséquent d'un membre choisi parmi les résidents de l'arrondissement de Lachine
 CA17 19 0291 - 20 novembre 2017 - Désignation d'un membre du conseil d'arrondissement pour agir à titre de président du comité consultatif d'urbanisme- Sommaire décisionnel 1
 CA11 19 0112 - 14 mars 2011- Comité consultatif d'urbanisme - nomination des membres résidents - Sommaire décisionnel 1110212025
 Règlement numéro RCA10-19002-2 sur le comité consultatif d'urbanisme adopté le 11 avril 2016;
 Règlement numéro RCA10-19002-1 sur le comité consultatif d'urbanisme adopté le 14 avril 2014;

Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme adopté le 29 avril 2010.

DESCRIPTION

La modification proposée vise à modifier la composition du comité en prévoyant l'ajout d'un membre résident de l'arrondissement de Lachine, à titre de membre suppléant, tel que le prévoit l'article 147 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

JUSTIFICATION

L'ajout d'un membre suppléant est justifié afin d'assurer l'efficacité du CCU. Ce membre est nommé pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir. De plus, cette modification respecte les règles de régie interne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 juin 2018 : avis de motion; 6 août 2018 : adoption du règlement; 10 septembre 2018 : entrée en vigueur du règlement (à confirmer).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conforme aux procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-05-29



Dossier # : 1187536003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 8 mai 2018

D'approuver les recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 8 mai 2018.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-31 21:20

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187536003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 8 mai 2018

CONTENU

CONTEXTE

Le comité de circulation de l'arrondissement de Lachine a tenu une réunion statutaire le 8 mai 2018 afin d'analyser les diverses demandes reçues des citoyens depuis la dernière réunion en matière de circulation de stationnement. À la suite de cette rencontre, le comité propose ses recommandations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 190051 (12 février 2018) - Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 23 janvier 2018

CA18 190018 (15 janvier 2018) - Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 5 décembre 2017

CA17 190317 (4 décembre 2017) - Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 24 octobre 2017

CA17 190241 (7 août 2017) - Circulation - Obligation de circuler à sens unique sur la 36e Avenue en direction nord depuis la rue Anatole-Carignan

CA17 190201 (19 juin 2017) - Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 6 juin 2017

CA17 190164 (8 mai 2017) - Approuver les recommandations émises par le comité de circulation lors de la réunion du 11 avril 2017 (arrondissement de Lachine)

DESCRIPTION

Les décisions attendues du conseil pour donner suite aux recommandations du comité sont les suivantes (voir pièce jointe pour localisations exactes):

Approuver les recommandations du comité pour les demandes suivantes:

- Interdire le virage à gauche aux sorties commerciales sur Victoria, entre la 25e et la 28e Avenue, en tout temps;
- Retirer la première place de stationnement au coin nord-ouest de William-MacDonald, intersection 10e Avenue;
- Modifier les panneaux devant le 325, 10e Avenue pour limiter le stationnement de deux places à une durée de 2 h, de 9 h à 18 h;
- Retirer le panneau de 60 minutes sur la 10e Avenue, au coin sud-ouest de l'intersection avec la rue Notre-Dame;

- Enlever deux panneaux interdisant le stationnement du 15 avril au 15 octobre sur le côté nord du boulevard Saint-Joseph, entre la 21e et 24e Avenue, et demander à Stationnement Montréal d'installer des parcomètres;
- Interdire le stationnement sur le côté ouest de la 16e Avenue, devant la propriété de la station de service, après les travaux à venir;
- Interdire le stationnement sur le côté ouest de la 28e Avenue, au sud de la rue Notre-Dame;
- Interdire le stationnement autour de l'accès aux stationnements du Daly-Morin sur la 18e Avenue, tel qu'illustré;
- Interdire le stationnement sur Saint-Antoine, au coin sud-est de l'intersection avec la 19e Avenue;
- Interdire le stationnement sur la 19e Avenue, côté ouest, pour dégager l'intersection avec Saint-Antoine.

En vertu du règlement Délégation aux fonctionnaires (RCA-08-199002), les autres recommandations du comité font l'objet d'un dossier décisionnel délégué.

JUSTIFICATION

Le présent dossier contient les recommandations du comité devant être approuvées par le conseil d'arrondissement afin d'améliorer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes dans les rues de l'arrondissement.

L'adoption et l'application des normes relatives au contrôle de la circulation et stationnement sur rue, tant sur les rues locales qu'artérielles relèvent du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier assure une amélioration de la qualité de vie des résidents par des mesures d'apaisement de la circulation et des alternatives concernant le stationnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée par la Direction des travaux publics dans les 60 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Notamment:

- Lois sur les compétences municipales (RLRQ, c.47.1);

- Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), article 130 sur la compétence en voirie locale;
- Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);
- Délégation aux fonctionnaires (RCA-08-199002);
- Règlement portant sur la circulation (R-2404-15) de la Ville de Lachine;
- Code de la sécurité routière (C-24.2).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-05-31



Dossier # : 1187536004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer de la signalisation interdisant le stationnement sur le côté sud de la rue Victoria, entre la 46e Avenue et la 34e Avenue, afin d'aménager des voies cyclables

D'autoriser l'installation de la signalisation interdisant le stationnement sur le côté sud de la rue Victoria, entre la 46^e Avenue et la 34^e Avenue, afin d'aménager des voies cyclables.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-31 21:18

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187536004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer de la signalisation interdisant le stationnement sur le côté sud de la rue Victoria, entre la 46e Avenue et la 34e Avenue, afin d'aménager des voies cyclables

CONTENU

CONTEXTE

Au plan de transport 2008, plusieurs voies cyclables avaient été projetées dans l'arrondissement de Lachine. Un de ces liens projeté est sur la rue Provost, entre les 48e et 18e Avenues.

Toutefois, l'étude de ce lien par l'équipe de transport actif de la Direction des transports de la Ville de Montréal a démontré plusieurs contraintes. Notamment, les feux de circulation, présents et projetés, à l'intersection de la rue Provost et la 32e Avenue ne permettent pas de faire traverser les vélos sur le côté nord, soit en direction ouest. De plus, le tronçon plus étroit entre la 31e Avenue et la 25e Avenue, ainsi que le volume de véhicules qui l'empruntent, ne permet pas l'aménagement de voie cyclable.

À la vue de ces contraintes, il est proposé d'aménager le lien sur la rue parallèle la plus proche, soit la rue Saint-Antoine, ainsi qu'une portion de la rue Victoria, sur laquelle la rue Saint-Antoine se termine à l'intersection avec la 38e Avenue. La portion sur Saint-Antoine fera partie d'un sommaire décisionnel distinct.

En 2017, des voies cyclables ont été aménagées sur le territoire de l'arrondissement incluant certains liens identifiés au plan de transport 2008. Notamment, les liens nord-sud suivants ont été aménagés: 48e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Sir-George-Simpson; les 34e/33e Avenues, entre le boulevard Saint-Joseph et le parc Grovehill; et la 18e Avenue entre les rues Victoria et Duff Court.

En 2018, des liens est-ouest sont envisagés.

Il est proposé d'aménager une voie cyclable sur la rue Victoria afin de permettre un lien quatre saisons entre les deux liens nord-sud présents sur la 48e Avenue et les 33e/34e Avenues.

Le lien proposé serait composé de bandes cyclables, entre la 46e et la 34e, ainsi que de chaussée désignée, entre la 48e et la 46e, où la largeur de la rue ne permet pas un autre aménagement. Afin de permettre l'aménagement des bandes cyclables, lesquelles permettent un confort supérieur comparé à l'aménagement de chaussée désignée, il est nécessaire d'interdire le stationnement du côté sud.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Une interdiction de stationnement sur le côté sud de la rue Victoria, entre la 46e Avenue et la 34e Avenue, permettra à la Ville de Montréal d'aménager des bandes cyclables accessibles toute l'année.

JUSTIFICATION

Des bandes cyclables offrent plus de confort et sécurité aux cyclistes qu'une chaussée désignée, où les cyclistes partagent la voie de circulation avec les véhicules.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de voies cyclables permet de promouvoir le transport actif, lequel permet l'amélioration de la qualité de vie des résidents par l'entremise de l'activité physique. De plus, le transport actif est un des moyens de réduire la dépendance sur l'automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'interdiction de stationnement nécessitera des changements d'habitude chez les résidents. Elle aura un effet de déplacement des voitures vers les rues avoisinantes. L'interdiction proposée représente un nombre théorique de 66 places de stationnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée par la Direction des travaux publics avant les travaux d'aménagement de la Ville, une fois la date de ceux-ci confirmée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Notamment:

- Lois sur les compétences municipales (RLRQ, c.47.1);
- Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), article 130 sur la compétence en voirie locale;
- Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);
- Délégation aux fonctionnaires (RCA-08-199002);

- Règlement portant sur la circulation (R-2404-15) de la Ville de Lachine;
- Code de la sécurité routière (C-24.2).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-05-31

**Dossier # : 1187536006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de réserver dix places de stationnement aux voitures électriques en recharge à l'arrondissement de Lachine

D'autoriser la réservation de dix places de stationnement aux voitures électriques en recharge à l'arrondissement de Lachine, et ce, aux endroits désignés ci-après :

- Deux places sur la rue des Érables, côté sud, vis-à-vis le terrain de basketball du parc Kirkland;
- Deux places sur le chemin du Canal, côté nord;
- Deux places sur la 15^e Avenue, côté ouest, vis-à-vis l'entrée du 50, 15^e Avenue, en déplaçant deux places réservées pour personnes à mobilité réduite vers le nord pour permettre cet aménagement;
- Deux places sur la rue Notre-Dame, côté nord, devant le 1060-1080, rue Notre-Dame;
- Deux places sur la rue William-MacDonald, côté nord, premières places à l'ouest de la 10^e Avenue.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-31 21:17**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187536006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de réserver dix places de stationnement aux voitures électriques en recharge à l'arrondissement de Lachine

CONTENU**CONTEXTE**

La Ville de Montréal déploie des bornes de recharge pour voitures électriques dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020, Électrisons Montréal. Pour 2018, plusieurs bornes sont proposées à l'arrondissement de Lachine. Chaque borne installée comporte deux câbles et est donc associée à deux places de stationnement. Les places de stationnement devront être munies d'une signalisation les réservant aux voitures électriques en recharge afin d'optimiser leur utilisation. Dans le cas où une place de stationnement se trouve à un endroit payant (tel qu'un parcomètre), les frais pour le stationnement s'appliquent sans modification.

Les emplacements ont été choisis par l'arrondissement, en collaboration avec les services centraux. Les contraintes exigées pour le choix des emplacements incluent la disponibilité d'alimentation (Hydro-Québec), la largeur suffisante du trottoir (2,8 m) et un point d'intérêt (générateur de déplacements).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Réserver dix places de stationnement aux voitures électriques en recharge:

- Deux places sur la rue des Érables, côté sud, vis-à-vis le terrain de basketball du parc Kirkland;
- Deux places sur le chemin du Canal, côté nord;
- Deux places sur la 15e Avenue, côté ouest, vis-à-vis l'entrée du 50, 15e Avenue;
- Décaler deux places réservées pour personnes à mobilité réduite vers le nord pour permettre cet aménagement;
- Deux places sur la rue Notre-Dame, côté nord, devant le 1060-1080, Notre-Dame;
- Deux places sur la rue William-MacDonald, côté nord, premières places à l'ouest de la 10e Avenue.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les bornes de recharge pour voitures électriques permettent de faciliter et promouvoir l'utilisation des voitures électriques, reconnues pour leur contribution à la réduction des gaz à effet de serre.

Le plan local de développement durable prévoit une cible, pour 2020, de dix places de stationnement équipées de bornes de recharge. L'arrondissement a déjà installé deux bornes desservant un total de quatre places. Les dix nouvelles places proposées permettront de dépasser la cible pour 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée par la Direction des travaux publics en coordination avec le projet d'installation des bornes électriques.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Notamment:

- Lois sur les compétences municipales (RLRQ, c.47.1);
- Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), article 130 sur la compétence en voirie locale;
- Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);
- Délégation aux fonctionnaires (RCA-08-199002);
- Règlement portant sur la circulation (R-2404-15) de la Ville de Lachine;
- Code de la sécurité routière (C-24.2).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-05-31



Dossier # : 1186470028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement de fenêtres de l'immeuble situé au 676, 11e Avenue (École Paul-Jarry)

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 10 mai 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation de remplacement des fenêtres de la partie d'origine de l'immeuble situé au 676, 11^e Avenue (École Paul-Jarry).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-31 10:50

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement de fenêtres de l'immeuble situé au 676, 11e Avenue (École Paul-Jarry)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement des fenêtres de la partie originelle du bâtiment sis au 676, 11e Avenue (École Paul-Jarry).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys entame des travaux de rénovation sur la partie ancienne du bâtiment. L'intervention concerne principalement la réparation de la maçonnerie, le remplacement de certains linteaux endommagés ainsi que celui des fenêtres des façades principale et latérales.

Les fenêtres en place présentent, selon les requérants, un défaut de fonctionnement sur leur partie inférieure coulissante. Afin de remédier à cette défaillance, le choix des concepteurs s'est porté sur un modèle à deux (2) sections, de proportions 1/3-2/3, dont la partie inférieure est mobile (à auvent, ouverture à manivelle).

Pour l'aspect esthétique, l'option d'un cadrage métallique de couleur bronze a été retenue.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mai 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-05-29



Dossier # : 1186470024

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 226, 34e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 25 avril 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation de transformation des façades de l'immeuble situé au 226, 34^e Avenue.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-31 10:51

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 226, 34e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la peinture du revêtement extérieur du bâtiment sis au 226, 34e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les propriétaires du bâtiment à l'étude souhaitent repeindre le parement de clin. À cet effet, ils ont soumis un échantillon de couleur grise « Canyon Clay », de la compagnie St-Laurent.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mai 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-05-29



Dossier # : 1186470025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 1500-1530, rue Notre-Dame

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 19 avril 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation de transformation des façades de l'immeuble situé au 1500-1530, rue Notre-Dame, aux conditions suivantes:

- Que le fini de la peinture ne soit pas lustré;
- Que les boîtiers des enseignes inutilisées soient désinstallés.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-31 10:51

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 1500-1530, rue Notre-Dame

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la peinture du revêtement métallique du bâtiment sis au 1500-1530, rue Notre-Dame.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le propriétaire du bâtiment sis au coin de la 15^e Avenue et de la rue Notre-Dame souhaiterait donner un aspect plus contemporain à son immeuble en repeignant les parties en aluminium de couleur noire.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mai 2018 ayant trait à ce dossier

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-05-29



Dossier # : 1186470027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement de la toiture de l'immeuble situé au 4650-4674, rue Richard-Hewton

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 13 avril 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation de remplacement du revêtement de la toiture de l'immeuble situé au 4650-4674, rue Richard-Hewton, à la condition suivante :

- Que les arêtières en métal soient conservées ou remplacées à l'identique.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-31 10:50

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement de la toiture de l'immeuble situé au 4650-4674, rue Richard-Hewton

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment sis au 4650-4674, rue Richard-Hewton.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le Syndicat du Château Bickerdike s'est présenté à l'arrondissement afin de soumettre son projet de remplacement du revêtement du toit. Actuellement, le bardeau d'asphalte initialement de couleur bleue tend vers le gris et offre un aspect désuet ayant subi plusieurs infiltrations depuis son installation en 1995. Pour les besoins de la rénovation, les copropriétaires proposent un bardeau d'asphalte de couleur gris étain. Dans leur projet, les requérants prévoient également remplacer les arêtières en métal par de nouvelles en bardeau d'asphalte du même modèle que le reste de la toiture.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mai 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-05-30



Dossier # : 1186470026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des balcons de l'immeuble situé au 2812, boulevard Saint-Joseph

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 16 avril 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation de transformation des balcons de l'immeuble situé au 2812, boulevard Saint-Joseph, aux conditions suivantes :

- Que les requérants reprennent le même ton de gris que celui des immeubles situés aux 2700 et 2720, boulevard Saint-Joseph;
- Que le bâtiment situé au 2800, boulevard Saint-Joseph reprenne le même ton de gris que le bâtiment à l'étude, lors de sa demande de certificat d'autorisation.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-31 10:51

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des balcons de l'immeuble situé au 2812, boulevard Saint-Joseph

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la peinture des balcons du bâtiment sis au 2812, boulevard Saint-Joseph.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les copropriétaires du 2812, boulevard Saint-Joseph ont soumis une proposition de changement de couleur des balcons qui passerait ainsi du brun au gris.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mai 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-05-29



Dossier # : 1187914003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-29 18:24

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187914003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procède à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du Conseil d'arrondissement, afin de les informer des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La liste en pièce jointe informe le Conseil d'arrondissement des mouvements de personnel de l'arrondissement, du 1er au 31 mai 2018, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Makhissa YATTARA
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH.

Le : 2018-05-29



Dossier # : 1181658003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er juillet au 30 septembre 2018

De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-28 11:45

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1181658003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er juillet au 30 septembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) prévoit la désignation par le conseil d'arrondissement d'un de ses membres comme mairesse suppléante ou maire suppléant de l'arrondissement.

Selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), la mairesse suppléante ou le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0089 - 12 mars 2018 - De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018;

CA17 19 0290 - 20 novembre 2017 - De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 20 novembre 2017 au 31 mars 2018;

CA17 19 0281 - 11 septembre 2017 - De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre 2017 jusqu'à la fin du mandat des membres du conseil.

DESCRIPTION

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4), le présent dossier décisionnel vise la désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 10 septembre 2018 : Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2018-05-28